

REGLEMENT COMPLET 10652

« JEU CONCOURS PHOTO ACAPULCO »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU CONCOURS

La société VFB LINGERIE S.A, immatriculée sous le numéro 388 634 883 au RCS de PARIS, où le siège social se situe 4-6 RUE CESSÉLIN – 75011 PARIS (ci-après dénommée Société Organisatrice) organise du 05/03/2018 au 15/05/2018 inclus, sur son site internet www.bestform-lingerie.fr, un jeu concours photo avec obligation d'achat intitulé : « JEU CONCOURS PHOTO ACAPULCO ».

Le jeu est encadré selon les modalités définies ci-après.

ARTICLE 2 : PUBLIC AUTORISE A PARTICIPER AU JEU

Ce Jeu est ainsi ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice ou des autres entreprises du groupe auquel appartient la Société Organisatrice et des membres de leur famille, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération et les membres de leurs familles. La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge et l'adresse postale des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes et/ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère personnel les concernant et strictement nécessaires pour les besoins et la gestion de l'offre. Une seule participation par personne (même nom, même email ou même adresse) est autorisée pendant toute la durée du jeu. En cas de candidatures multiples, la participation sera totalement invalidée.

ARTICLE 3 : SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LE JEU

Ce Jeu est annoncé sur les produits de la gamme Bestform Acapulco porteurs du jeu, présents dans les magasins participants en France métropolitaine (Corse Comprise) et sur le site de www.bestform-lingerie.fr et les réseaux sociaux de la marque Bestform.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au jeu concours, chaque participant doit :

1. Avant le 28/04/2018, acheter un ensemble de la gamme Bestform Acapulco (soutien-gorge + bas) parmi les références suivantes : 17455, 00455 et 07455.
2. Se connecter sur le site Internet de la marque www.bestform-lingerie.fr ou bien directement sur la page du jeu www.concours-bestform-acapulco.fr, entre le 05/03/2018 et le 15/05/2018 inclus.
3. Compléter intégralement le formulaire de participation pour s'enregistrer et pour télécharger ses preuves d'achat (ticket de caisse original avec date, libellé et prix entourés + codes-barres originaux des produits Bestform Acapulco).
4. Mettre en scène son produit Acapulco en situation de « voyage » puis télécharger la photographie sur le site web (un Flat Lay photo simulation/intention sera intégré dans la page pour pouvoir diriger « artistiquement » les consommateurs) - chaque participant pourra tenter sa chance au concours en postant une seule photographie.

5. Chaque participant pourra ensuite partager sa photo sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Google+...) et aura la possibilité de voter 7 fois maximum par semaine soit :

- Voter 1 fois par jour pour la même photographie OU
- Voter pour maximum 7 photographies différentes par semaine

NB : Après avoir voté pour une photographie, il n'est pas possible de retirer son vote.

Les participants s'engagent à ne pas envoyer de photographie à caractère illicite, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou constituant un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou parasitisme. Une solution de contrôle et modération à posteriori (après mise en ligne) sera donc mis en place : réactivité sous 24h et 2 passages quotidien d'1h chacun dans le but de modérer les photos, modération 7j/7 sur toute la durée de l'opération.

L'esprit du jeu concours tourne autour des points suivants :

- Esprit exotique, détente, farniente
- Décor rappelant les vacances d'été
- Parure Acapulco mise en scène, mais non portée
- La définition des vacances parfaites en une photo avec la parure

L'internaute aura l'opportunité de poster une photo de son produit Acapulco en situation de voyage afin de participer au concours. Le principe est de voir le produit avec la mise scène « vacances/été ». Le but étant d'avoir beaucoup de participations, seront refusées uniquement les photos suivantes :

- Les photos dont le commentaire contient des mots grossiers.
- Les photos et/ou commentaires présentant une situation de mise en danger.
- Les photos présentant une incrustation du logo Bestform tronquée ou altérée.
- Les photos ne faisant jamais figurer le produit Acapulco de la gamme Bestform.
- Les photomontages qui ne présentent pas une utilisation du produit Acapulco chez Bestform.
- Toute photo ou tout commentaire diffamatoire envers la marque (plainte envers la marque et/ou le concours en lui-même).
- Les photos qualité technique médiocres ne permettant pas d'identifier clairement et nettement le sujet (netteté/éclairage).
- Les photos dont le commentaire contient des fautes d'orthographe qui nuisent grandement à la compréhension du texte.
- Les photos et/ou commentaires à caractère sexuel, injurieux, raciste, violent, dénigrement d'autrui, sujets illégaux* en général.
- Les photos et/ou commentaires portant atteinte aux droits des tiers (vie privée, droit d'auteur, droit des marques, droit à l'image...).
- Les photos et/ou commentaires faisant figurer des marques concurrentes à Bestform : exemples : Etam, Undiz, Darjeeling, Rouge Gorge...
- Les photos et commentaires qui représentent tout autre chose qu'un visuel du produit Acapulco de la gamme Bestform : selfie, portrait ou photo de groupe, paysage, image non identifiable, image type qui n'est pas une photo, image ne décrivant pas une mise en situation de « voyage » du produit.

Sujets illégaux : Toutes les images qui ont un contenu : raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, pornographique, pédophile, révisionniste, faisant l'apologie de la drogue, faisant l'appel de la haine, de la violence, du meurtre non conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs seront ainsi refusées sans exception.

Seront également refusées les photos qui ne répondent à pas à ces critères, notamment les logos de marques (y compris Bestform ou de ses concurrents). Toutes les photos pornographiques, érotiques

et nues seront à refuser. Même les photos suggestives en lingerie seront refusées. De ce fait, toutes les connotations sexuelles aussi. De même, toutes les photos dénudées (femmes très décolletées, sportif torse nu) même sans connotations sexuelles claires seront refusées.

Les photographies présentant les contenus suivants seront refusées : raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, pornographique, pédophile, zoophile, révisionniste, faisant l'appel de la violence, de la haine, du meurtre, et faisant l'apologie de la drogue seront supprimées sans exception.

Les propositions suivantes seront également et systématiquement refusées :

- Toute situation qui représente une situation irréaliste.
- Toute photographie de situation qui met en danger la vie de la personne.
- Toute photographie pour laquelle il est identifiable facilement qu'il ne s'agit pas d'une création du participant.

ARTICLE 5 : DOTATION

Dotation mise en jeu :

1 voyage d'une semaine pour 2 personnes à Acapulco, au Mexique, dans un sublime hôtel 5* (séjour d'une valeur unitaire commerciale indicative de 5 000€ TTC).

Le séjour comprend :

- les vols A/R au départ de Paris à destination d'Acapulco (bagages en soute et taxes aériennes inclus)
- les petits déjeuners à l'hôtel
- 5 nuits en hôtel 5 étoiles (base chambre double)
- 1 baptême de plongée sous-marine et exploration sous-marine.

Le séjour ne comprend pas :

- les dépenses personnelles, repas et boissons
- le supplément personne
- l'assurance annulation
- les transferts

Le gagnant et son accompagnateur devront donc posséder un passeport en cours de validité pendant le séjour pour pouvoir bénéficier de la dotation. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc, inhérents à la jouissance de la dotation et non expressément prévus dans la dotation resteront à la charge du gagnant. Les photographies ou représentations graphiques présentant la dotation sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

En cas de force majeure et/ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la Société se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Le lot visé ci-dessus est accessible avec un coupon numéroté valable 1 an après réception par le gagnant qui ne peut ni être revendu ni cédé. Ce coupon n'a pas de valeur marchande et globalise les frais de gestion hors taxes estimés et aussi le coût des prestations variables selon les partenaires. Le lot ne peut donc donner lieu à une contestation, n'est pas transmissible, ni échangeable contre un autre lot, ni même contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOT

A la fin de l'opération, un jury composé de salariés de la Société Organisatrice se réunira donc pour désigner le gagnant parmi les 10 photos ayant comptabilisé le plus grand nombre de votes sur le site www.concours-bestform-acapulco.fr.*

*sous réserve que ces participations soient conformes aux modalités du jeu et règles de modération.

Le gagnant du jeu concours sera prévenu dans le mois suivant la fin du jeu, soit le 15/06/2018 au plus tard, par courrier et/ou email et téléphone au numéro ou adresse mail indiqués au moment de sa participation, et sera informé des modalités d'organisation du voyage. Si le gagnant ne peut être joint ou s'il ne répond pas aux messages qui lui seront laissés au bout de 15 jours, le voyage pourra être attribué à un suppléant.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société, le gagnant ne pouvait bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant. S'il s'avère qu'un participant se voit attribué une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, tels que le recours à des robots, algorithmes ou tous autres procédés permettant d'augmenter indûment les chances de gagner, la dotation resterait la propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires que la Société Organisatrice se réserve le droit d'intenter à l'encontre du contrevenant.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu pourront ainsi être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal sur la base de 0,19 euros. Les frais liés à la demande de règlement sont remboursés sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (base 20g) à l'adresse de l'opération (ci-dessous), au plus tard le 31/05/2018 (cachet de la Poste faisant foi). La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant donc apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site web www.concours-bestform-acapulco.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, et dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 8 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique, droits voisins et droits de propriété industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le présent Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

En téléchargeant sa photographie sur la page du jeu de www.concours-bestform-acapulco.fr, chaque participant autorise la Société Organisatrice à exploiter les photographies transmises dans le cadre du présent jeu sur les supports de communication et réseaux sociaux de la marque Bestform pendant

une durée de 3 ans. Les présentes dispositions emportent l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation prévue.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

La Société Organisatrice s'autorise donc à conserver les informations transmises par les participants dans le cadre du Jeu. Les données sont uniquement recueillies à l'usage de la Société Organisatrice permettant à celle-ci de remplir ses obligations relatives à la détermination des gagnants et la remise des lots. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les gagnants sont ensuite informés que les informations nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tous les participants au Jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et/ou de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression doit être adressée au service consommateur de VFB LINGERIE S.A, 4 RUE CESSÉLIN – 75011 PARIS. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue responsable si, en cas de force majeure ou en cas d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou bien les dates. Aucune indemnité ne pourra par ailleurs être réclamée de ce chef. La responsabilité de la Société ne pourra donc être engagée en cas d'éventuels dysfonctionnements techniques de quelque nature entraînant des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu concours. La Société ne saurait également être tenue responsable de la qualité du réseau internet et des terminaux utilisés par les participants ni du défaut d'enregistrement de leur participation ou de l'impossibilité à vérifier ou décrypter celles-ci.

La Société se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 11 : RESPECT DES REGLES DU JEU

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement y compris ses avenants éventuels, la renonciation à tout recours sur les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, de ses résultats et l'attribution des prix. Le non-respect de ce présent règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 12 : DEMANDE DE REGLEMENT

Le règlement est disponible sur simple demande écrite au plus tard le 31/05/2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du jeu :

JEU ACAPULCO CONCOURS PHOTO
OPERATION 10652
13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

ARTICLE 13 : LITIGES - DROIT APPLICABLE

Toute contestation et/ou réclamation devra être formulée par simple demande écrite et adressée au Service consommateur de VFB LINGERIE S.A, 4 RUE CESSELIN – 75011 PARIS. La demande devra ainsi comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées du participant et le motif de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai d'un mois après la clôture du Jeu. Le présent règlement est régi par la loi française. Les parties s'efforceront donc de résoudre à l'amiable tout différend résultant de son application ou de son interprétation. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux français compétents.

VFB Lingerie SA - SIREN 388 634 883